



**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

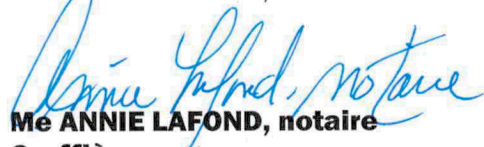
AVIS PUBLIC est donné que le conseil de ville de Val-d'Or a reçu la demande de dérogation mineure suivante :

1746, 3^e Avenue : demande présentée par Résidence Funéraire de l'Abitibi-Témiscamingue visant à fixer à 12,36 mètres carrés plutôt qu'à 2,24 mètres carrés, comme le prescrit la réglementation, l'aire maximale autorisée de chacune des enseignes apposées des deux côtés de la marquise du bâtiment, et à 2,14 mètres plutôt qu'à 2 mètres leur hauteur autorisée, le tout sur le lot 4 180 251 du cadastre du Québec.

Le conseil de ville statuera sur cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 2 décembre 2019, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855 de la 2^e Avenue, à Val-d'Or. Dans l'éventualité où le conseil de ville acceptait cette demande de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à cette demande. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8, au plus tard le vendredi précédant la séance.

DONNÉ à Val-d'Or, le 6 novembre 2019.


Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière